



Bulletin d'inscription saison 2025-2026- Licence annuelle validité 1 septembre 2025 au 31 aout 2026

S'agit-il d'une première inscription ou d'un transfert

☐ **OUI**

**Complétez les rubriques
1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12**

☐

NON Licence FFTA n°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Complétez les rubriques 1-2-8-9-10-11-12 Si changement compléter de 4 à 12



affilié à la F.F.T.A.
sous le n 1017026

LE LICENCIÉ

- ① Nom : _____ ② Prénom : _____ ③ Date de naissance : ____/____/____ Sexe : ☐ F ☐ M Nationalité : _____
Nom de naissance : _____ Commune de naissance : _____ Département : _____
④ *Pour les mineurs* Nom de représentant légal : _____ Prénom représentant légal : _____ Tél: _____
⑤ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____
⑥ Téléphone domicile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

⑦ Email : _____ @ _____ (adresse mail valide pour recevoir votre licence et les informations)

LA LICENCE

- ⑧ Armes pratiquées : ☐ Arc poulie ☐ Classique ☐ BareBow ☐ Arc poulie nu ☐ Arc droit ☐ Arc chasse ☐ Arc libre ☐ Run Archerie

⑨ Licences et tarifs (Entourer le tarif choisi) Les prix indiqués incluent l'assurance individuelle accident (0.25€)		Licence	Licence + matériel + initiation (1) + élastique	Licence + matériel compétition (2)
Licence adulte (A)	Pratique club & compétition	149€	269€	329€
Licence adulte (L)	Pratique en club	141€	261€	321€
Licence adulte (E)	Sans pratique	110€	----	----
Licence jeune (J) (jusqu'au 01/01/2006)	Pratique club & compétition	128€	254€	314€
Découverte (D)	Pratique club (Délivré uniquement à partir du 1er mars)	----	119€	----

- ⑩ ☐ Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé, j'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre ou renouveler ma licence.

Mode de règlement :

- ☐ Chèque (à l'ordre « 1ère Cie d'archers Rochefortais »)
Chèque n° _____ Banque _____
☐ Espèces _____ € ☐ Ticket sport, autre _____ €

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur du club et accepte que les informations portées sur cette fiche soient traitées informatiquement, sachant que la loi du 6 janvier 1978 (art. 26 et 27) me donnent un droit d'accès et de rectification. (Tout changement d'adresse ou d'état civil doit être immédiatement signalé au président).
Je déclare également avoir pris connaissance au tableau d'affichage de la notice d'assurance mentionnant les coordonnées de l'assureur, le numéro de contrat, la période de validité, l'étendue et le montant des garanties. En outre, je déclare avoir été invité(e) à souscrire, refuser ou étendre mes garanties individuelles.

- ⑪ ☐ J'autorise la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.
☐ Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

Joindre **IMPERATIVEMENT** à la demande :

- Pour les mineurs et les adultes renseigner le questionnaire de santé ci-joint si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, consulter un médecin avec le questionnaire.
Si vous avez coché NON à à toutes les questions du formulaire de santé, cocher la case ⑩

- **Votre règlement** Une réduction de 15 Euros est accordée à chaque inscription supplémentaire dans un même foyer. Possibilité de régler jusqu'en 3x (septembre, octobre et novembre) Le premier versement sera au minimum de 67€ pour un jeune et de 91€ pour un adulte.

- (1) Pour une première inscription, le tarif comprend 40€/trimestre pour le prêt de matériel (arc d'initiation, flèches, carquois....). A partir de la seconde année, le tireur doit être équipé de petits matériels tels que : flèches, carquois, palette et bracelet...
(2) Le club dispose d'arcs de compétition complets(poignées et branches de différentes puissance) en valise. Ce matériel est mis à disposition moyennant 60€ par trimestre (mis à disposition par l'encadrement en fonction de la progression de l'archer).

Ecole de tir (initiation des jeunes de 9 à 16 ans) : Le club n'est pas responsable des faits et gestes de l'enfant en dehors des heures d'initiation.

Le responsable de la formation se réserve le droit de mettre à l'écart momentanément l'enfant indiscipliné et en cas de récidive de l'exclure définitivement.

Horaires Tir en salle : Consulter le tableau d'affichage ou le site du club.

SAR Tir à l'Arc - Complexe sportif du polygone - 17300 ROCHEFORT - <https://www.sartiralarc.fr> - Email : tresorier@sartiralarc.fr ou club@sartiralarc.fr

Annexe 1 au règlement intérieur

Cadre réservé à la gestion

- ☐ Contrôle ☐ Comptabilité ☐ Fichier FFTA

756200